



Question de Dominique Orliac au Ministre des transports
Séance de questions au gouvernement du 15 mars 2016

Monsieur le Ministre des transports, le 19 février dernier, vous avez annoncé, dans votre communiqué de presse portant sur les Trains d'Equilibre du Territoire, le désengagement de l'Etat dans le financement des lignes de nuit des TET à compter du 1er juillet 2016.

Il est étonnant que cette décision ait été prise sans attendre le rapport de la mission que vous avez confiée à Monsieur le Préfet Philizot le 24 juillet 2015 visant à évaluer les propositions rendues par la commission Duron sur l'avenir des TET.

La suppression de la ligne Paris-Toulouse de nuit engendre la fin de la desserte des gares de Souillac, Gourdon, et Cahors.

Or, le train de nuit Paris-Rodez/Latour de Carol lui est sauvegardé. Il traverse actuellement ces gares sans les desservir. Dès lors, envisagez-vous la possibilité d'ajouter ces arrêts à cette ligne, permettant ainsi de maintenir ces dessertes qui comportent une réelle utilité sociale pour les habitants de ces territoires tout en s'inscrivant dans la logique d'économie budgétaire?

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le risque du déclassement de la gare de Cahors, la faisant passer de gare « grandes lignes » à gare « TER ». Ce déclassement engendrerait de lourdes conséquences et porterait un coup supplémentaire à la qualité du service public ferroviaire et à la ligne POLT en général.

Réponse du Ministre des transports

Madame la Députée, s'agissant des annonces que j'ai faite pour l'avenir des TET vous êtes concernée et votre question le reprend, par deux sujets.

D'une part les lignes de jour, c'est-à-dire la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, c'est une ligne dont le matériel va être entièrement renouvelée, c'était l'annonce qui a été faite, 1,5 milliards d'euros de commande et un renouvellement d'ici 2025.

Deuxièmement, la question des trains de nuit. Vous le savez, les trains de nuit aujourd'hui sont très déficitaires. Ils représentent 3% des TET, 25% du déficit et un chiffre est révélateur : chaque fois qu'un voyageur prend un train de nuit, le contribuable doit payer 100 euros. C'est un modèle aujourd'hui qui est très concurrencé par le développement du covoiturage, par le développement de l'aérien à bas coût et d'ailleurs un certain nombre de pays, dont récemment l'Allemagne, a décidé d'arrêter les trains de nuit. Ce n'est pas la décision que nous avons annoncée. Nous avons gardé deux lignes, celle sur Briançon et celle sur Latour de Carol, et lancé un appel à manifestation d'intérêt pour les autres, c'est à dire que soit les collectivités locales soit des privés font des propositions pour reprendre ces lignes et nous les examinerons.

S'agissant de votre proposition, de votre sujétion, elle est marquée me semble-t-il du bon sens. Evidemment à partir du moment où il reste une ligne et qui traverse aujourd'hui de nuit cette gare de Cahors sans s'arrêter, nous allons prendre les dispositions pour que Cahors ne soit pas impacté par cette suppression et de cette manière la gare de Cahors gardera son statut.